Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/919

21.3.2024

DÉCISION (UE) 2024/919 DU CONSEIL

du 18 mars 2024

portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République de Finlande

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions ([1]),

vu la proposition du gouvernement finlandais,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

(2) Le 10 décembre 2019, le Conseil a adopté la décision (UE) 2019/2157 ([2]) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025.

(3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat national sur la base duquel M. Mikkel NÄKKÄLÄJÄRVI avait été proposé.

(4) Le gouvernement finlandais a proposé M. Pekka KOMU, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Valtuutettu, Lahden kaupunginvaltuusto* (membre du conseil municipal de Lahti), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Pekka KOMU, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Valtuutettu, Lahden kaupunginvaltuusto* (membre du conseil municipal de Lahti), est nommé en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 18 mars 2024.

Par le Conseil
Le président
J. BORRELL FONTELLES

([1]) JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.
([2]) Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).